

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 6 mai 2024, à la salle du conseil municipal de Sarlat-la Canéda, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Fabrice GAREYTE est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	24
Représentés	7
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Antoine DEVIGNE, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Christian ROBLES.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Marlies CABANEL, Frédéric TRAVERSE à Brigitte JALES, Fabienne LAGOUBIE à Benoit SECRESTAT, Michel ANDRE à Fabrice GAREYTE, Sylvie DELBARY à Christian ROBLES, Serge PARRE à Thierry GAUTHIER, Guy STIEVENARD à Jean-Jacques de PERETTI.

Absents excusés : Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Frédéric TRAVERSE, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, Sylvie DELBARY, Maryline FLAQUIERE, Julie NEGREVERGNE, Serge PARRE, Etienne ROUQUIE, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2024-051

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR VERS LA COMMUNE DE SARLAT-LA CANEDA

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'il ressort de l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme que le droit de préemption urbain « simple » n'est pas applicable à l'aliénation de certaines catégories de biens, et notamment « à l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au fichier immobilier constituant le point de départ de ce délai » (*point a) de l'article L.211-4*).

Ne sont donc pas soumis au droit de préemption urbain « simple » les lots à usage d'habitation ou professionnel ou mixte situés dans des immeubles en copropriété dont le règlement a été publié depuis plus de 10 ans.

Pour soumettre la cession de ces biens au droit de préemption urbain, la Communauté de communes a décidé d'instaurer par délibération du Conseil communautaire N°2024-050 en date du 9 avril 2024, un droit de préemption urbain « renforcé » sur le périmètre de la ville de Sarlat la Canéda permettant ainsi de conforter les moyens de veille et d'actions foncières au travers des transactions immobilières.

Considérant ce qui suit :

La Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et donc de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain.

L'instauration d'un Droit de Préemption Urbain « renforcé » sur le territoire de Sarlat-la Canéda permet d'apporter une connaissance élargie du marché des mutations immobilières sur le territoire et de mettre à disposition de la collectivité un outil plus complet de la maîtrise foncière.

Le tissu urbain de la ville de Sarlat-la Canéda présente une certaine spécificité ;

De plus, il faut tenir compte des objectifs poursuivis en matière de développement de la qualité d'offre de logement et de préservation de la diversité du commerce de proximité.

Les opérations d'amélioration de l'habitat, d'organisation et structuration de l'espace public, de préservation de la diversité du commerce de proximité peuvent être empêchées en raison de l'impossibilité pour la collectivité de mettre en œuvre des interventions de maîtrise du foncier mais néanmoins essentielles.

Dans ce cadre, le droit de préemption urbain renforcé a été institué sur le périmètre du « Grand centre-ville » sur la commune de Sarlat-la Canéda par une délibération du Conseil communautaire du 9 avril 2024.

Un zonage fléché « grand centre-ville de Sarlat » a ainsi été institué afin de mobiliser les moyens d'actions et dispositifs pour renforcer la vitalité du centre-ville de Sarlat-la Canéda (OPAH, Petites Villes de Demain, ORT...).

La délégation de ce droit de préemption urbain renforcé à la ville de Sarlat-la Canéda lui permettra de mener une politique foncière cohérente.

Monsieur le Président, propose au Conseil communautaire de déléguer le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre « grand centre-ville » de Sarlat-la Canéda figurant sur le plan annexé, à la ville de Sarlat-la Canéda.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi ALUR du 24 Mars 2014 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire d'approbation du PLUi N°2023-32 en date du 03 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2023-33 du 3 juillet 2023 portant institution du droit de préemption « simple » sur les zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du règlement graphique du PLUi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2024-50 du 9 avril 2024 instaurant le droit de préemption renforcé sur la commune de Sarlat-la Canéda

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DELEGUE** à la ville de Sarlat-la Canéda, l'exercice du droit de préemption urbain renforcé sur la ville de Sarlat-la Canéda, dans le périmètre figurant sur le plan annexé comprenant le secteur sauvegardé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que le droit de préemption urbain renforcé est applicable par la ville de Sarlat-la Canéda dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Fabrice GAREYTE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

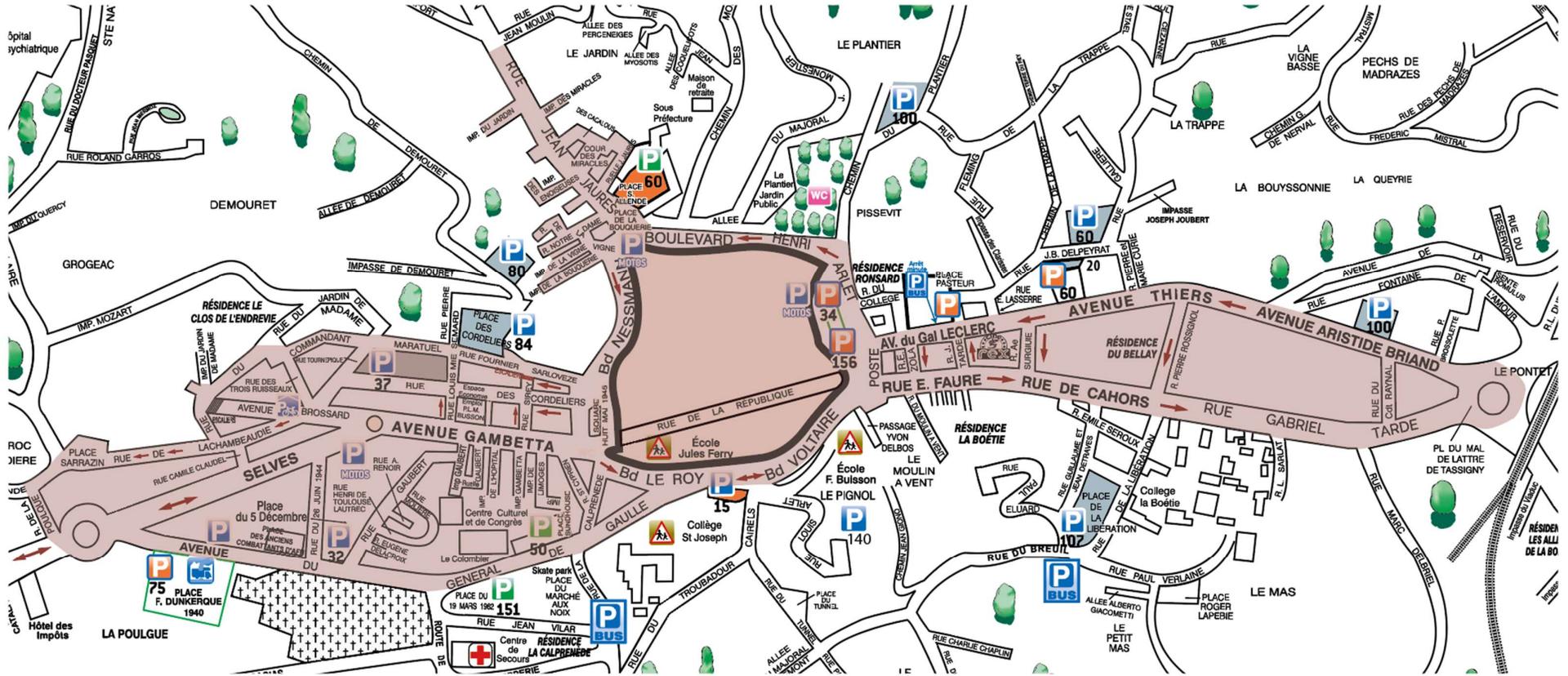
Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



Périmètre Grand centre-ville de Sarlat

(Opération de Revitalisation du Territoire – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat)



Le grand centre-ville comprend les voies suivantes :

- avenue du Général de Gaulle,
- boulevard Eugène Le Roy,
- boulevard Voltaire,
- rue Émile Faure,
- rue de Cahors,
- rue Gabriel Tarde,
- avenue Aristide Briand,
- avenue Thiers,
- avenue du Général Leclerc,
- boulevard Henri Arlet,
- la rue Jean Jaurès,
- l'impasse du Jardin,
- l'impasse des Miracles,
- l'impasse Jean Jaurès,
- la ruelle des Cacalous,
- la cour des Miracles,
- l'impasse des Enoiseuses,
- la rue des Limonadiers,
- la rue Notre Dame,
- la rue de la Vigne,
- l'impasse de la Vigne,
- l'impasse de la Bouquerie
- boulevard Nessmann,
- rue Fournier-Sarlovèze,
- rue du Commandant Maratuel,
- rue du Jardin de Madame,
- place Sarrazin,
- rue de la Poulgue
- et les voies inscrites dans le périmètre que délimitent ces rues.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 6 mai 2024, à la salle du conseil municipal de Sarlat-la Canéda, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Fabrice GAREYTE est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	24
Représentés	7
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Antoine DEVIGNE, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Christian ROBLES.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Marlies CABANEL, Frédéric TRAVERSE à Brigitte JALES, Fabienne LAGOUBIE à Benoit SECRESTAT, Michel ANDRE à Fabrice GAREYTE, Sylvie DELBARY à Christian ROBLES, Serge PARRE à Thierry GAUTHIER, Guy STIEVENARD à Jean-Jacques de PERETTI.

Absents excusés : Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Frédéric TRAVERSE, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, Sylvie DELBARY, Maryline FLAQUIERE, Julie NEGREVERGNE, Serge PARRE, Etienne ROUQUIE, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2024-052

**OFFICE DU TOURISME SARLAT-PERIGORD NOIR (OTSPN) :
RAPPORT D'ACTIVITES 2023**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire le rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir.

Il rappelle que le rapport d'activités de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir présente notamment l'organisation de l'office et la fréquentation des points d'accueil. Il dresse également le bilan de l'activité des visites guidées et de la centrale de réservation ainsi que celle du service communication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir.

Secrétaire de séance
Fabrice GAREYTE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17 mai 2024

Berger
Levraut

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



SARLAT
PÉRIGORD NOIR
TOURISME

Chers membres, partenaires, soutiens et amis de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir,

Cette année encore aura été caractérisée par une fréquentation en hausse, illustrée par un accroissement significatif du nombre de visiteurs. L'attrait naturel et continu de notre région est ainsi valorisé et dynamisé par notre travail, lequel, cumulé avec celui, indispensable, des acteurs privés de notre territoire, permet une promotion reconnue de l'offre touristique de Sarlat-Périgord Noir.

Le bilan financier solide que nous pouvons vous présenter est la marque d'une gestion rigoureuse et d'une dynamique positive dans laquelle notre établissement public s'inscrit. Ces résultats sont le fruit d'un travail d'équipe, de la confiance que vous nous accordez et d'une intégration plus concertée avec nos voisins périgourdins, l'ensemble de la Dordogne et la Nouvelle Aquitaine.

Nos actions de communication et notre présence sur les réseaux sociaux ont remarquablement cru, élargissant notre audience et renforçant notre image. La digitalisation de nos services, notamment à travers le site internet et le RoadBook personnalisé, continue de nous distinguer comme une destination de premier plan, recherchée et attentive aux besoins les plus personnalisés de ses visiteurs.

Nous sommes aussi engagés dans une politique de formations proposées à notre personnel pour un développement et une adaptation constants des compétences. Je souhaite, avec le Directeur, que chacun des membres de l'équipe soit pleinement en mesure de répondre, à son poste et aussi dans des responsabilités polyvalentes, à notre mission globale.

Dans cet esprit, nous regardons vers l'avenir avec un optimisme raisonnable et une forte détermination, prêts à poursuivre nos efforts pour développer la notoriété et l'économie de notre destination, en toutes saisons.

Dans un monde incertain, au cœur d'une Europe qui peut connaître des tensions, nous proposons une destination française intérieure nature, patrimoniale, durable où chacun peut se retrouver.

Au nom du comité de direction et de l'équipe de l'OT, je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et votre soutien constants.

Meilleures salutations,

Jérôme Peyrat
Président de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir

Table des matières

1. Missions de l'Office de tourisme	4
2. Organigramme de l'Office de Tourisme	5
3. Organisation de l'Office de tourisme	6
4. Développement des compétences	6
5. Comité de direction	7
6. Bilan Financier	8
7. Taxe de séjour	9
8. Dordogne en Famille	9
9. Fréquentation de l'Office de tourisme	10
10. Chiffres boutique & billetterie	11
11. Visites Guidées	11
12. Centrale de réservation & classements de meublés	11
13. Site Internet	12
14. RoadBook	12
15. Réseaux sociaux	13
16. Relations presse	13
17. Événementiels	14
18. Éditions	15
19. Qualité	15

1. Missions de l'Office de tourisme

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le



ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

Des services rendus toute l'année aux :

- visiteurs de la destination
- prestataires touristiques du territoire
- collectivités de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir



- **Accueillir, informer et conseiller** les visiteurs
- **Promouvoir** l'offre touristique et la destination Sarlat-Périgord Noir en France et à l'étranger
- **Fédérer** et animer les acteurs du tourisme
- **Organiser** et valoriser les grands évènements structurants (Fest'Oie, Les Journées du terroir, Marché de Noël, ...)
- **Commercialiser** des produits touristiques et des prestations de services touristiques sur notre territoire et sur le territoire de toute commune de la destination qui y serait favorable
- **Mettre en valeur** le patrimoine communautaire et organiser les visites guidées de la ville de Sarlat dans le cadre du programme « Ville d'Art & d'Histoire » mis en place en collaboration avec l'animatrice du patrimoine.
- **Apporter conseil** et soutien à toute la collectivité qui en ferait la demande par convention
- **Développement touristique**, études et animations
- **Animation et entretien** des sentiers de randonnée
- Participer au financement de la **microsignalétique touristique**
- **Amélioration continue** dans le cadre de la démarche qualité

2. Organigramme de l'Office de Tourisme

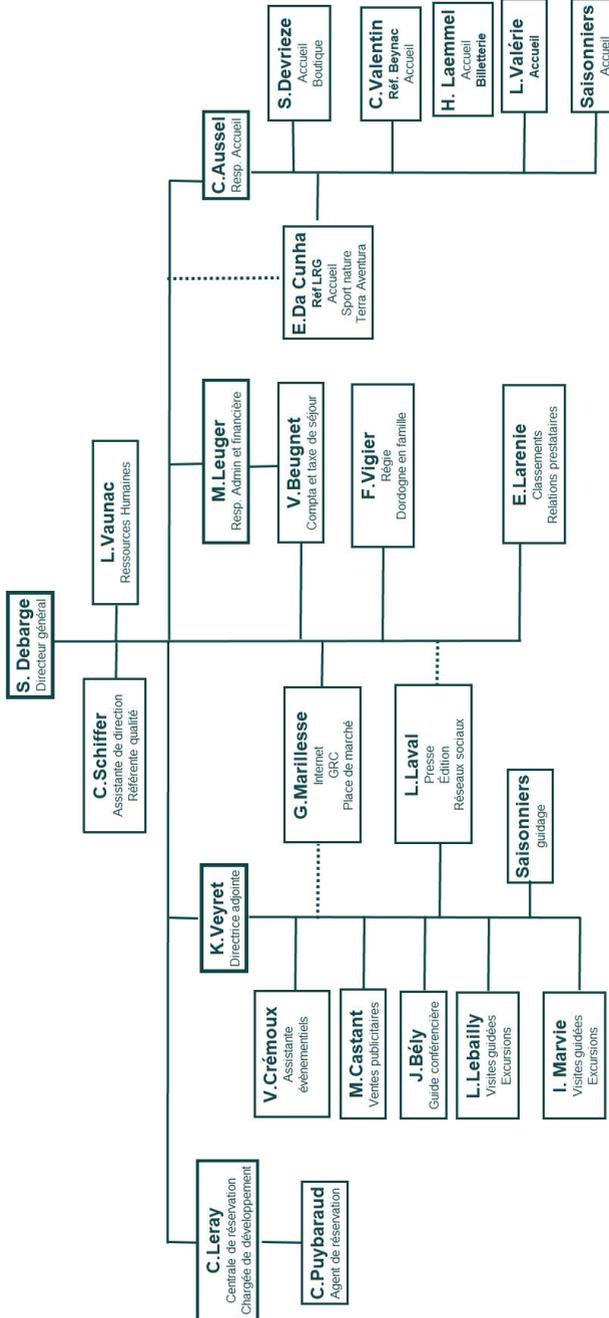
Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le



ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE



3. Organisation de l'Office de tourisme

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

Structure : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Territoire : Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), 13 communes

Budget : 3 M€

Près de 700 partenaires

Trois ambitions stratégiques :

- Développer la notoriété et l'économie hors saison
- Améliorer la chaîne de valeur du tourisme durable
- Initier une démarche d'intelligence territoriale

23 **Salariés
Permanents**

- 20 techniciens & employés

- 3 cadres

Complétés par :

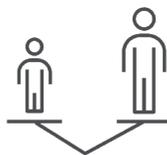
- 8 saisonniers

- 1 contrat en alternance



87%
FEMMES

13%
HOMMES



45 ans
moyenne d'âge

4. Développement des compétences

- 15 formations

- Budget : 10 385 € HT

- 15 salariés ont pu bénéficier de formation

- 321 heures mobilisées

- 46% des formations ont été réalisés en ligne

5. Comité de direction

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le



ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

L'Office de Tourisme est piloté par un Comité de Direction dont le Président est Jérôme Peyrat.

Celui-ci règle les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme (projets, orientations, principes d'actions, stratégie, budget, effectifs, équipements, etc.)

Collège des élus

ASTIE Jean-Luc
AUDIT Carine
COQ François
DEVIGNE Antoine
DELBARY Sylvie
DE PERETTI Jean-Jacques
DUBOST Monica
FANIER Basile
JALES Brigitte
LAGOUBIE Fabienne
LAMONZIE Olivier
NAJEM Christophe
NEGREVERGNE Julie
PARRE Serge
PEYRAT Jérôme
PRADAT Claudine
ROUQUIE Etienne
STIEVENARD Guy
VALETTE Marie-Pierre

Marquay
St André d'Allas
Sarlat
St Vincent de Cosse
Vézac
Sarlat-La-Canéda
Ste Nathalène
Sarlat
Vitrac
Sarlat
Tamniès
Sarlat
Sarlat
Beynac-et-Cazenac
La Roque-Gageac
Proissans
St Vincent le Paluel
Sarlat
Sarlat-La Canéda



6 réunions de comité de direction

11 * réunions de commissions (sous commissions incluses)

42 délibérations

7 bureau

*dont 1 groupe qualité destination

Collège des socio-professionnels

BRAIZET Nadia
CHEVALLIER Sylvie
JALES Dominique
LEGER Michel
MERCHADOU Jérôme
DE ROSANBO Isabelle
ROYERE Rachel
CHOUCHAOUI Yvonic
BRAIZET Aurélie

Hôtels Collection Sarlat
Comité Dptal du Tourisme 24
Relais dép. Gîtes de France
Association Sites en Périgord
Comptoir des Sports Nature du PN
Agriculture et Tourisme
Synd. Dptal Hotellerie Plein Air
Ass. Loueurs Canoës Dordogne
Association Avenir Sarlat

Collège des personnalités qualifiées

DELIBIE Jean-Claude
DE COMMARQUE Aude
FOUGERE Jean
LASFARGUE Francis

COURBRANT Michèle
FAUGERE Gisèle
GALMOT Mylène
MARTINET Jean-François

6. Bilan Financier

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

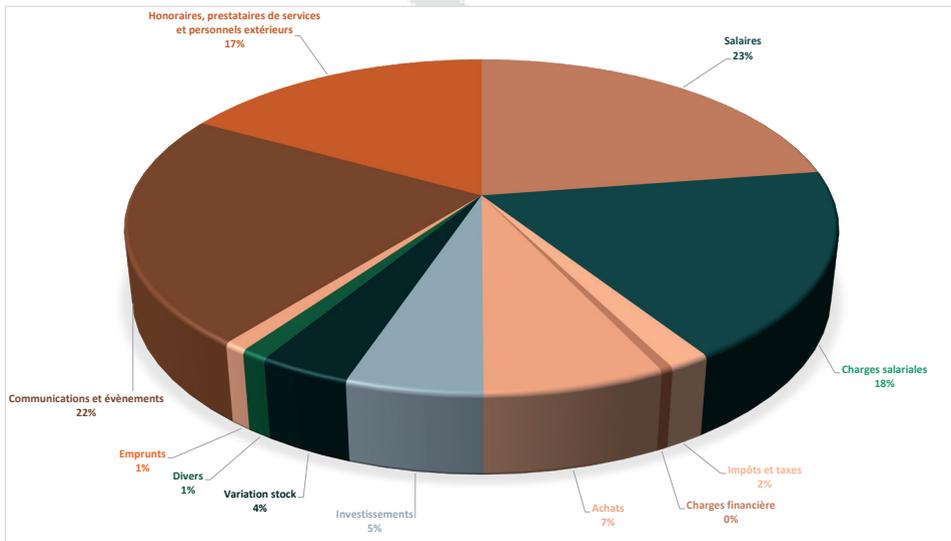
Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

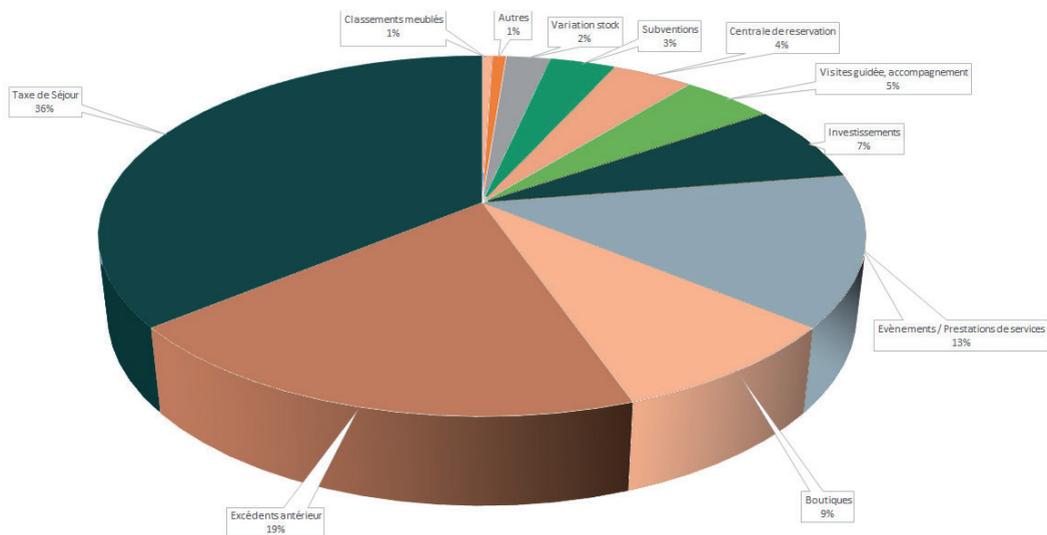


ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

Dépenses : 3 040 227,60 € ht



Recettes : 3 945 285,00 € ht



7. Taxe de séjour

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE



+ 7 %

1 560 256,79 €

Collectés en 2023



Dont
542 335,78€

Collectés par les
plateformes de réservation

8. Dordogne en Famille



Depuis 2021, le guide n'est plus édité en version papier et n'existe plus qu'en version numérique imprimable et téléchargeable depuis le site web de l'Office de Tourisme (445 téléchargements en 2023).

L'Office de Tourisme propose également aux visiteurs l'envoi d'un guide de voyage personnalisé, le **Roadbook**, à partir duquel le guide numérique Dordogne en Famille est ainsi relayé (188 envois en 2023).

9. Fréquentation de l'Office de tourisme

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le



ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

+ 16%

Total
546 487
personnes

+ 59%

La Roque-
Gageac
103 203
personnes

Beynac
30 582
personnes

+ 34%

Sarlat
412 702
personnes

+ 8%



RoadBook

4 552

Carnets de voyage
créés en 2023

83 %

Envoyés par
email

17 %

Envoyés par
sms



Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE†

10. Chiffres boutique & billetterie



Chiffre d'affaires boutique

341 479 €

à 2022

Chiffre d'affaires billetterie

+17%
Par rapport
à 2022

32 233 €



11. Visites Guidées



Chiffre d'affaires visites guidées individuelles

79 860 € ht

+ 6 %

Nombre de groupes visites guidées

508

+ 11 %
Par rapport
à 2019

12. Centrale de réservation & classements de meublés

Solde de trésorerie régie centrale

141 588 € ht

+ 17 %



+ 30 %

20 041 € ht

Chiffre d'affaires classement des meublés

13. Site Internet

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

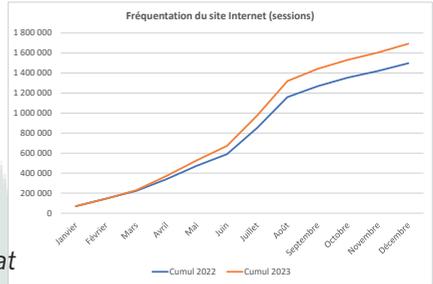


1.7 millions de visiteurs (+13% par rapport à 2022)

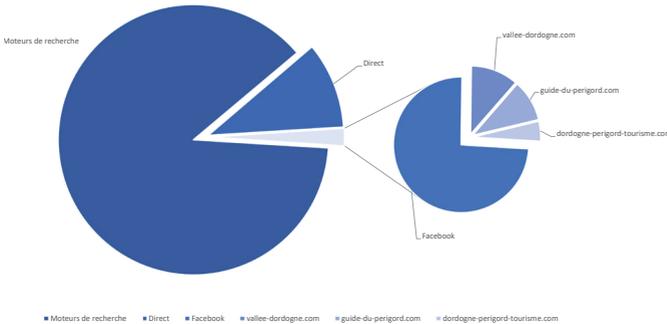
4.4 millions de pages vues

Top 5 des pages les plus consultées :

- *L'agenda de Sarlat*
- *Marchés de Sarlat*
- *Que faire à Sarlat en Périgord Noir ?*
- *Dormir dans un gîte à Sarlat ou en Périgord Noir*
- *Les 10 choses à faire gratuitement autour de Sarlat*



Sources des visiteurs



Origine des visiteurs (hors France)

Espagne	28.5 %
Allemagne	20.1 %
Belgique	15.4 %
Royaume-Uni	9.6 %
Indonésie	8.2 %
États-Unis	6.5 %
Pays-Bas	5.9 %
Suisse	5.8 %

14. RoadBook



Top 5 des feuillets les plus demandés



15. Réseaux sociaux

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE



+ 18 %



43 739 followers

Couverture : 838 000 vues
(dont 53 555 à partir de post sponsorisés)

Interactions : 97 900

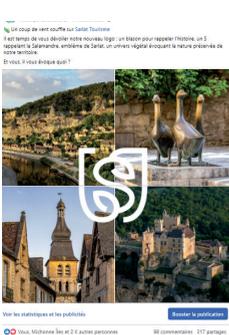
Clics : 1 200



+ 13 %

19 060 followers

Couverture : 162 000 vues
(dont 3 381 à partir de post sponsorisés)



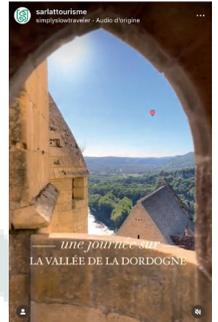
Publication ayant reçu le plus de likes
(2 000 likes)
11/10/2023



Publication ayant eu la plus grande couverture
(142 000 personnes touchées)
10/12/2023



Post ayant eu le plus de likes
(3 900 likes)
28/06/2023



Post ayant eu la plus grande couverture
(55 700 personnes touchées)
08/06/2023

16. Relations presse

7 935 331 €
Contre-Valeur Publicitaire



Presse
164 articles
4 311 871 €



Télévision
35 reportages
3 592 000 €



Radio
31 460 €

17. Événementiels

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE

Berser
Levrault



Fête de la Truffe 2023

Stages oenologie : 101 personnes

Stages de cuisine : 119 personnes



Fest'Oie 2023

Ateliers de cuisine : 67 personnes

Convives repas gargantuesque : 938 personnes



Les Insolites du Périgord Noir 2023

110 équipes

13 monuments insolites découverts sur les 13 communes de la CCSPN



Marché de Noël 2023 - Norvège

220 000 visites (hors-sarladais)

11 898 entrées patinoire (+9% en plus par rapport à 2022)

70 chalets dont 15 bistrologiques

7 concerts sur la place bistrologique

18. Éditions

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Berser
Levrault

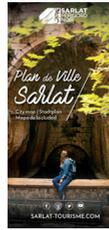
ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE



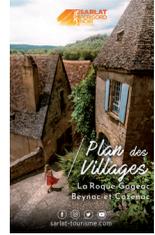
Magazine Intense
Périgord noir
180 000 ex.



La Gazette
Éstivale
100 000 ex.



Plan de ville
de Sarlat
200 000 ex.



Plan des villages de
Beynac et
La Roque Gageac
30 000 ex.

19. Qualité

15

102 dossiers
traités en 2023

83 réclamations
Sur la CCSPN

14 appréciations
Sur la CCSPN

5 réclamations
Hors CCSPN



Classement préfectoral en
Catégorie 1 obtenu en 2023

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 024-200027217-20240513-2024_052-DE



SARLAT
PÉRIGORD NOIR
TOURISME



Office de Tourisme Sarlat Périgord Noir

3 rue Tourny - 24200 sarlat

05 53 31 45 45

sarlat-tourisme.com

DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 6 mai 2024, à la salle du conseil municipal de Sarlat-la Canéda, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Fabrice GAREYTE est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	24
Représentés	7
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Antoine DEVIGNE, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Christian ROBLES.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Marlies CABANEL, Frédéric TRAVERSE à Brigitte JALES, Fabienne LAGOUBIE à Benoit SECRESTAT, Michel ANDRE à Fabrice GAREYTE, Sylvie DELBARY à Christian ROBLES, Serge PARRE à Thierry GAUTHIER, Guy STIEVENARD à Jean-Jacques de PERETTI.

Absents excusés : Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Frédéric TRAVERSE, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, Sylvie DELBARY, Maryline FLAQUIERE, Julie NEGREVERGNE, Serge PARRE, Etienne ROUQUIE, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2024-053

**CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR LE
PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE
ET DE SES ACCESSOIRES – PARCELLE CADASTREE BV
N°101 (RESIDENCE HABITAT JEUNES)**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que les travaux concernant la ligne électrique souterraine : « *Raccordement Résidence Habitat Jeunes* », réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et de ses accessoires sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), cadastrée section BV n°101 - d'une contenance de 3 915 m² - située 486 route Napoléon 24200 Sarlat-La Canéda.

Les droits concédés à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BV n°101 portent sur une bande de terrain de 3 mètres de large et sur une longueur totale d'environ 30 mètres.

La convention de servitude signée en 2019 a été consentie et acceptée sans indemnité.

2024-053

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le 17 mai 2024

Berger
Levrault

ID : 024-200027217-20240513-2024_053-DE

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant aux servitudes accordées à la société ENEDIS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'acte notarié régularisant la servitude accordée à la société ENEDIS.

Secrétaire de séance
Fabrice GAREYTE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date 6 mai 2024, à la salle du conseil municipal de Sarlat-la Canéda, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Fabrice GAREYTE est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	24
Représentés	7
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Antoine DEVIGNE, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Christian ROBLES.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Marlies CABANEL, Frédéric TRAVERSE à Brigitte JALES, Fabienne LAGOUBIE à Benoit SECRESTAT, Michel ANDRE à Fabrice GAREYTE, Sylvie DELBARY à Christian ROBLES, Serge PARRE à Thierry GAUTHIER, Guy STIEVENARD à Jean-Jacques de PERETTI.

Absents excusés : Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Frédéric TRAVERSE, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, Sylvie DELBARY, Maryline FLAQUIERE, Julie NEGREVERGNE, Serge PARRE, Etienne ROUQUIE, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délibération N°2024-054

**CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR LE
PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE
ET DE SES ACCESSOIRES – PARCELLE CADASTREE BM
N°480 (POLE CULTUREL ET JEUNESSE)**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que les travaux concernant la ligne électrique souterraine : « *Raccordement Pôle Culturel et Jeunesse* », réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et de ses accessoires sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), cadastrée section BM n°480 - d'une contenance de 997 m² - située 9 rue Jean-Baptiste Delpeyrat 24200 Sarlat-la Canéda.

Les droits concédés à ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BM n°480 portent sur une bande de terrain de 1 mètre de large et sur une longueur totale d'environ 6 mètres.

La convention de servitude signée en 2019 a été consentie et acceptée sans indemnité.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant aux servitudes accordées à la société ENEDIS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'acte notarié régularisant la servitude accordée à la société ENEDIS.

Secrétaire de séance
Fabrice GAREYTE



Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE



Séance du 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mai à 18 h 00, le Conseil de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 6 mai 2024, à la salle du conseil municipal de Sarlat-la Canéda, sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Monsieur Fabrice GAREYTE est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	24
Représentés	7
Votants	31
Abstentions	0
Exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Présents : Jean-Jacques de PERETTI, Benoit SECRESTAT, Jérôme PEYRAT, Jean-Michel PERUSIN, Patrick SALINIE, Didier DELIBIE, Patrick ALDRIN, Jean-Luc ASTIE, Carine AUDIT, Marlies CABANEL, François COQ, Carlos DA COSTA, Antoine DEVIGNE, Monica DUBOST, Basile FANIER, Fabrice GAREYTE, Gérard GATINEL, Thierry GAUTHIER, Brigitte JALES, Olivier LAMONZIE, Christophe NAJEM, Marc PINTA-TOURRET, Claudine PRADAT, Christian ROBLES.

Procurations : Marie-Pierre DELATTAIGNANT à Marlies CABANEL, Frédéric TRAVERSE à Brigitte JALES, Fabienne LAGOUBIE à Benoit SECRESTAT, Michel ANDRE à Fabrice GAREYTE, Sylvie DELBARY à Christian ROBLES, Serge PARRE à Thierry GAUTHIER, Guy STIEVENARD à Jean-Jacques de PERETTI.

Absents excusés : Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Frédéric TRAVERSE, Fabienne LAGOUBIE, Michel ANDRE, Elise BOUYSSOU, Célia CASTAGNAU, Sylvie DELBARY, Maryline FLAQUIERE, Julie NEGREVERGNE, Serge PARRE, Etienne ROUQUIE, Guy STIEVENARD, Marie-Pierre VALETTE.

Délégation N°2024-056

**OFFICE DE TOURISME SARLAT PERIGORD NOIR :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'article 7 des statuts de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) touristique communautaire prévoit que le Conseil communautaire approuve le Budget Primitif de l'EPIC.

Il informe les membres du Conseil communautaire que le comité de direction de l'EPIC a adopté par délibération en date du 05 avril 2024 le Budget Primitif 2024 qui s'élève à 3 822 870,60 €, répartis de la façon suivante : 3 384 139,41 € pour la section de fonctionnement et 438 731,19 € pour la section d'investissement. Une synthèse du Budget Primitif 2024 est annexée à la présente délibération.

Vu les statuts de l'EPIC touristique communautaire ;
Vu la délibération du comité de direction de l'EPIC touristique communautaire en date du 05 avril 2023 adoptant le Budget Primitif 2024 de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 de l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir s'élevant à 3 822 870,60 €, répartis de la façon suivant : 3 384 139,41 € pour la section de fonctionnement et 438 731 ,19 € pour la section d'investissement.

Secrétaire de séance
Fabrice GAREYTE

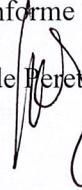


Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



2. Budget prévisionnel 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Libellés	2023			2024		COMMENTAIRE
	Crédits ouverts	Réalisés	% crédits consommés	BP proposition	Evolution	
11 Charges à caractère général	1 433 581,00 €	1 284 311,23 €	89,59%	1 423 250,00 €	-0,72%	Rattachement dépenses patinoire (x2 en 2024); -100K d'édition (pris par Lascaux), réduction dépenses Orange, +13K entretiens des chemins, +40 AOCT, +10K guides extérieurs visites guidées
60 Variation de stock	108 280,58 €	108 280,58 €	0%	88 063,75 €	-18,67%	Stock début d'année 2024
012 Charges de personnel	1 473 000,00 €	1 355 551,76 €	92,03%	1 410 400,00 €	-4,25%	
65 Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	5 973,24 €	99,55%	10 100,00 €	68,33%	
66 Charges financières	16 000,00 €	14 396,99 €	89,98%	14 500,00 €	-9,38%	Ligne de trésorerie, emprunt LRG
67 Charges exceptionnelles	10 500,00 €	9 987,31 €	95,12%	107 000,00 €	919,05%	Correction erreur TVA sur patinoire / centrale
6811 Dotations aux amortissements	83 221,71 €	83 221,71 €	100%	92 349,76 €	10,97%	
6815 Dotations aux provisions	1 200,00 €	- €	0,00%	- €	0,00%	A actualiser car 5 départs depuis (attente retour cabinet comptable)
022 Dépenses imprévues	144 431,59 €	- €	0%	58 409,55 €	-59,56%	Plafond à 7.5% des crédits ouverts sur des chapitres de dépenses réelles (soit 2 901 250 euros x 7.5% = 217 593,75 euros)
023 Virement à la section d'investissement	103 487,29 €		0%	180 066,35 €	74,00%	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 379 702,17 €	2 861 722,82 €	84,7%	3 384 139,41 €	0,13%	

RECETTES D'EXPLOITATION						
Libellés	2023			2024		COMMENTAIRE
	Crédits ouverts	Réalisés	% crédits consommés	BP proposition	Evolution	
013 Atténuation de charges	105 000,00 €	12 003,14 €	11,43%	10 000,00 €	-16,69%	Aide apprentissage, AFIDAS
60 Variation de stock		88 063,75 €	84%	105 000,00 €	19,23%	
70 Produits des services et ventes diverses	1 046 000,00 €	1 232 463,43 €	117,83%	1 003 500,00 €	-3,45%	Pas de recette fest'oisie comptabilisée en 2024 (régularisation)
74 Subventions	110 000,00 €	117 051,13 €	106,41%	98 565,41 €	-9,77%	Subvention événements Mairie
75 Produits divers + Taxe de Séjour	1 329 000,00 €	1 420 201,76 €	106,86%	1 300 000,00 €	-2,04%	prévision - 2,5% de taxe de séjour
77 Produits exceptionnels	21 709,00 €	36 288,83 €	167,16%	57 731,19 €	99,27%	pas de vente de chalet en 2024, vente du SOJDO, débroussailleuse, vélos électriques
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 611 709,00 €	2 906 072,04 €	111%	2 574 796,60 €	-1,27%	correction erreur TVA
2 Résultat reporté	764 993,59 €	764 993,59 €	100,00%	809 342,81 €	5,80%	
TOTAL APRESREPORT	3 376 702,59 €	3 671 065,63 €		3 384 139,41 €	0,20%	



DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Libellés	2023			2024		COMMENTAIRE
	Crédits ouverts	Réalisés	% crédits consommés	BP proposition	Evolution	
20 Immobilisations incorporelles	47 700,00 €	9 988,00 €	20,94%	42 000,00 €	-11,95%	
21 Immobilisations corporelles	90 000,00 €	78 521,22 €	87,25%	183 000,00 €	103,33%	Nouvelle signalétique centre ville historique, nouveaux pc, remplacement porte accueil, cuisines fête de la truffe, achats chalets
16 Emprunts et dettes assimilées	177 500,00 €	27 511,95 €	15,50%	177 000,00 €	-0,28%	Remboursement FEADER
13 Amortissements de subventions	21 709,00 €	21 709,00 €	100,00%	36 731,19 €	69,20%	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	336 909,00 €	137 730,17 €	40,88%	438 731,19 €	30,22%	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Libellés	2023			2024		COMMENTAIRE
	Crédits ouverts	Réalisés	% crédits consommés	BP proposition	Evolution	
13 Subventions d'investissement	150 200,00 €	150 223,54 €	100,02%	20 600,00 €	-86,28%	Remboursements signalétiques par les usagers + sub. A.CIT
106 Réserve	40 774,61 €	40 774,61 €	100,00%	95 715,08 €	134,74%	AFFECTATION RESULTAT 2023
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	0,00%	- €	0,00%	
021 Virement de la section de fonctionnement	103 487,29 €			230 066,35 €	122,31%	
28 Amortissements	83 221,71 €	83 221,71 €		92 349,76 €	10,97%	
001 Résultat reporté	- €	- €	0,00%		0,00%	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	377 683,61 €	274 219,86 €		438 731,19 €	16,16%	

